

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
7 avril 2025

PUBLIE LE : 16 AVR. 2025

Délibération n°250407-1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente et un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs :

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Communauté Urbaine</u>	:	1 (10 communes)
<u>Communauté d'Agglomération</u>	:	1 (5 communes)
<u>QUORUM</u>	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 11 DECEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du comité syndical VALOSEINE ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier du comité ;

LE COMITE,

Après en avoir délibéré :

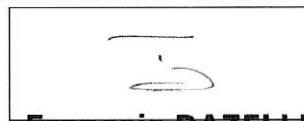
APPROUVE, à l'unanimité, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 AVR. 2025

Transmis en préfecture et affiché le 16 AVR. 2025

Michel LEPERT
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal